

Procès-verbal de séance Séance du 15 Juillet 2024

L' an 2024 et le 15 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Saint-Éloi sous la présidence de BRUN Elisabeth Maire.

Présents : Mme BRUN Elisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Emilie, DROUYÉ Lucie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes LEBLANC Morgane à M. HÉNO Vincent, Mme PANNETIER Valérie à Mme D'HOOGHE Stéphanie
M. CORNÉE Alain à Mme BRUN Elisabeth
Excusé (s) : M. MOREL Henri

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 11/07/2024

Date d'affichage : 11/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme DROUYÉ Lucie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

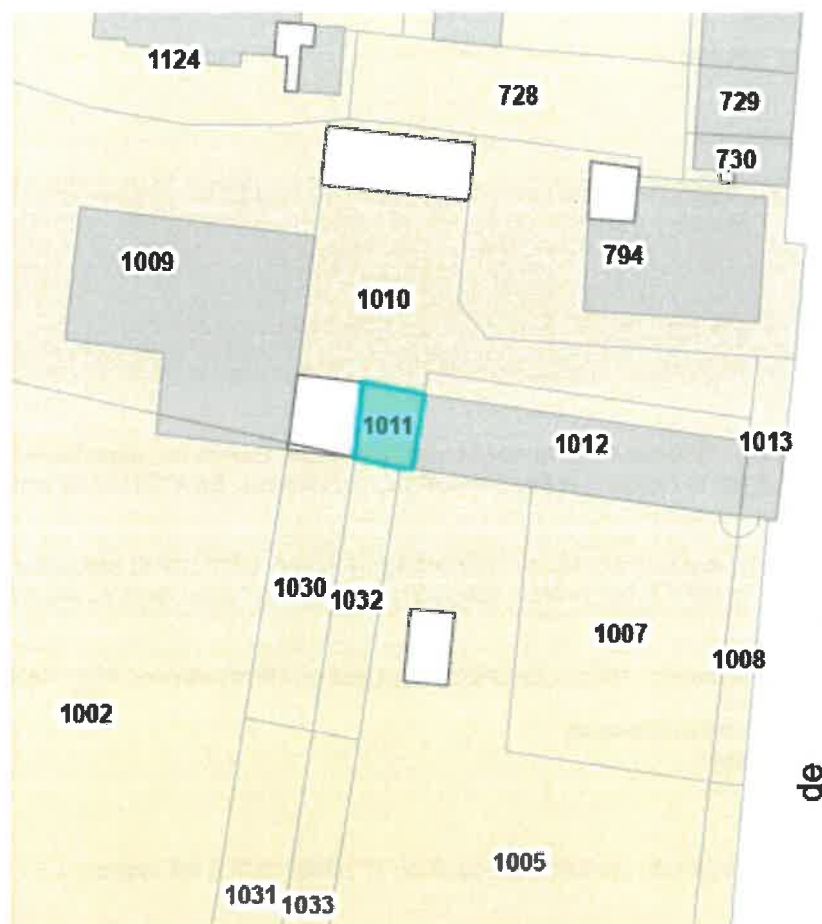
Déclaration d'intention d'aliéner J 1011 - 07/2024-06

Suppression d'une servitude de passage - parcelles J 1080 et J 1033 - 07/2024-07

07/2024-06 Déclaration d'intention d'aliéner J 1011

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu en Mairie le 11 juillet 2024 de la part de Maître VEYRIER-LEBRETON – Notaire, 35500 Vitré, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain (article L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme). Il est situé 42 rue de Vitré 35500 Saint-M'Hervé ;

- Ce bien cadastré section J 1011 appartient à Mme MOREAU Paulette, il est en vente au profit de M. et Mme Henri MOREL :



Après en avoir délibéré ;
Le conseil municipal a 13 pour 0 contre et 1 abstention :
Renonce à son droit de préemption pour la parcelle section J 1011.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Discussions : Pas d'observation.

Sens du vote : Mme PANNETIER Valérie ne souhaite pas prendre part au vote car elle regrette de ne pas avoir eu une connaissance détaillée du dossier.

07/2024-07 Suppression d'une servitude de passage - parcelles J 1080 et J 1033

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial OUAIRY et de GIGOU, notaire à VITRE (35500), 17 rue Notre Dame, sollicite une délibération de la commune pour constater l'extinction d'une servitude de passage ; la commune intervenant en tant que fonds servant des parcelles qui dépendent du domaine privé communal J numéros 1080 et J 1033.

Il s'agit d'une servitude de passage constituée aux termes d'un acte de donation par Madame René DELISLE au profit de Monsieur et Madame Louis MOREAU, du 19 juin 2000, reçu par Maître Philippe OUAIRY notaire à VITRE le 19 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de RENNES 1 le 18 août 2000, volume 2000P, numéro 2099.

Fonds dominant appartenant à ce jour à Madame Paulette MOREAU :

- Parcelle J 1030,
- Parcelle J 1010,
- Parcelle J 1032
- Parcelle J 1011

Fonds servant appartenant aujourd'hui à la commune :

- Parcelle J 1033
- Parcelle J 1080 anciennement cadastrée (YT 60),



En effet, Madame le Maire précise qu'un accès depuis la Rue Jean-Marie Granger a été accordé à Madame MOREAU, propriétaire de la parcelle cadastrée section J numéro 1010.

Compte tenu de cet accès, il n'est plus utile de conserver ladite servitude de passage sur les parcelles J 1033 et 1080. Dès lors, il convient de constater l'extinction de la servitude aux termes d'un acte notarié à recevoir par la SAS OUAIRY et de GIGOU.

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal a 13 pour 0 contre et 1 abstention :

- AUTORISE la suppression de cette servitude de passage
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Discussions : Pas d'observation.

Sens du vote : Mme PANNETIER Valérie ne souhaite pas prendre part au vote car elle regrette de ne pas avoir eu une connaissance détaillée du dossier.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Compte rendu de la commission extramunicipale sur le développement des énergies renouvelables par M. Olivier FRASLIN et M. Philippe D'HOOGHE avec présence des membres de la commission

1^{ère} réflexion se porte sur la salle des sports

Pour l'avancement du projet la commission sollicite le dossier des ouvrages exécutés afin de constater si les matériaux de la toiture permettent l'installation d'un générateur solaire. Si c'est le cas, une étude de la structure pour s'assurer que la charpente ait la capacité d'accueillir l'installation sera réalisée.

Présentation de l'association Soulai watt (association du pays de Vitré) et possibilité d'intégrer l'association

- Avoir un groupe de 7-10 personnes actives sur la commune
- Avoir au moins 50 % de financement citoyen ou locale sur la commune (citoyens, entreprises, commune, Vitré Co)

Les réflexions de la commission sont les suivantes :

- Un projet ou plusieurs projets sur la commune
- Intègre l'association Soulai watt et Kerwatt ?
- Création d'une structure qui portera les projets de Saint M'Hervé ?

Contact ENERG'IV en cours afin de savoir comment ils peuvent accompagner.

Séance levée à: 20:16

En mairie, le 18/07/2024
Le Maire
Élisabeth BRUN



Secrétaire de séance
Mme DROUYÉ Lucie

